

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
S 1	M 1 5	M 1 9	V 1	D 1	M 1	V 1	L 1	J 1	S 1	M 1 44	J 1
D 2	M 2	M 2	S 2	L 2	J 2	S 2	M 2 31	V 2	D 2	M 2	V 2
L 3	J 3	J 3	D 3	M 3 18	V 3	D 3	M 3	S 3	L 3	J 3	S 3
M 4 1	V 4	V 4	L 4	M 4	S 4	L 4	J 4	D 4	M 4 40	V 4	D 4
M 5	S 5	S 5	M 5 14	J 5	D 5	M 5 27	V 5	L 5	M 5	S 5	L 5
J 6	D 6	D 6	M 6	V 6	L 6	M 6	S 6	M 6 36	J 6	D 6	M 6 49
V 7	L 7	L 7	J 7	S 7	M 7 23	J 7	D 7	M 7	V 7	L 7	M 7
S 8	M 8 6	M 8 10	V 8	D 8	M 8	V 8	L 8	J 8	S 8	M 8 45	J 8
D 9	M 9	M 9	S 9	L 9	J 9	S 9	M 9 32	V 9	D 9	M 9	V 9
L 10	J 10	J 10	D 10	M 10 19	V 10	D 10	M 10	S 10	L 10	J 10	S 10
M 11 2	V 11	V 11	L 11	M 11	S 11	L 11	J 11	D 11	M 11 41	V 11	D 11
M 12	S 12	S 12	M 12 15	J 12	D 12	M 12 28	V 12	L 12	M 12	S 12	L 12
J 13	D 13	D 13	M 13	V 13	L 13	M 13	S 13	M 13 37	J 13	D 13	M 13 50
V 14	L 14	L 14	J 14	S 14	M 14 24	J 14	D 14	M 14	V 14	L 14	M 14
S 15	M 15 7	M 15 11	V 15	D 15	M 15	V 15	L 15	J 15	S 15	M 15 46	J 15
D 16	M 16	M 16	S 16	L 16	J 16	S 16	M 16 33	V 16	D 16	M 16	V 16
L 17	J 17	J 17	D 17	M 17 20	V 17	D 17	M 17	S 17	L 17	J 17	S 17
M 18 3	V 18	V 18	L 18	M 18	S 18	L 18	J 18	D 18	M 18 42	V 18	D 18
M 19	S 19	S 19	M 19 16	J 19	D 19	M 19 29	V 19	L 19	M 19	S 19	L 19
J 20	D 20	D 20	M 20	V 20	L 20	M 20	S 20	M 20 38	J 20	D 20	M 20 51
V 21	L 21	L 21	J 21	S 21	M 21 25	J 21	D 21	M 21	V 21	L 21	M 21
S 22	M 22 8	M 22 12	V 22	D 22	M 22	V 22	L 22	J 22	S 22	M 22 47	J 22
D 23	M 23	M 23	S 23	L 23	J 23	S 23	M 23 34	V 23	D 23	M 23	V 23
L 24	J 24	J 24	D 24	M 24	V 24	D 24	M 24	S 24	L 24	J 24	S 24
M 25 4	V 25	V 25	L 25	M 25 21	S 25	L 25	J 25	D 25	M 25 43	V 25	D 25
M 26	S 26	S 26	M 26 17	J 26	D 26	M 26 30	V 26	L 26	M 26	S 26	L 26
J 27	D 27	D 27	M 27	V 27	L 27	M 27	S 27	M 27 39	J 27	D 27	M 27 52
V 28	L 28	L 28	J 28	S 28	M 28 26	J 28	D 28	M 28	V 28	L 28	M 28
S 29	M 29	M 29 13	V 29	D 29	M 29	V 29	L 29	J 29	S 29	M 29 48	J 29
D 30	M 30	M 30	S 30	L 30	J 30	S 30	M 30 35	V 30	D 30	M 30	V 30
L 31	J 31	J 31	M 31 22			D 31	M 31	L 31			S 31

IMPORTANT Présenter le bac à ordures ménagères ou les sacs jaunes la veille au soir du jour de la collecte.

GRILLE DE TARIFICATION REOM AU VERSO

EN VENDEE
TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

CITEO

Mieux trier : les bons gestes

NOUVEAUTÉ

La Matériauthèque collecte des dons d'entreprises et particuliers de tous types de matériaux (bois, textile, cuir, gros œuvre, outillage, revêtement, quincaillerie, mercerie...) qui sont triés et revalorisés au sein d'une boutique solidaire à La Gaubretière.
Pour en savoir plus : 02 51 61 24 00
f La Matériauthèque - Les Chantiers du Réemploi

LE CONSEIL

Pour vous aider à trier vos déchets, pensez à consulter Trivaou sur trivalis.fr ou en téléchargeant gratuitement l'application sur l'App Store et Play Store.



EMBALLAGES À RECYCLER

- Emballages en plastique
- Emballages en carton
- Emballages en métal
- Pots de yaourt, pots de crème fraîche, boîtes et barquettes en plastique, sacs et films en plastique, capsules de café, gourdes de compote...

Pour connaître le jour de collecte des sacs jaunes, se référer au calendrier ci-dessus.



EMBALLAGES EN VERRE

- Les bouteilles et cannettes en verre
- Les bocaux de conserve
- Les pots



PAPIERS

- Les journaux
- Les feuilles blanches et couleurs
- Les enveloppes blanches
- Les prospectus et la publicité
- Les catalogues et magazines



DÉCHETS BIODEGRADABLES

- Les déchets de jardin (feuilles, tailles, pelouse, fleurs fanées...)
- Les déchets de cuisine (épluchures, restes de repas, marc de café...)
- Les déchets de maison (plantes d'intérieur, essuie-tout, sciure...)

Pour se procurer un composteur, téléphonez au 02 51 63 69 29.



ORDURES MÉNAGÈRES

Les déchets n'entrant pas dans les autres catégories

Pour connaître le jour de collecte des bacs, se référer au calendrier ci-dessus.

Déchetteries

Le Landreau - Chanverrie
Les Quatre Routes - Saint-Martin-des-Tilleuls
Le Grand Bois Chabot - Saint-Laurent-sur-Sèvre

JOURS	MATIN	APRÈS-MIDI	JOURS	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	9h - 12h	14h - 18h	JEUDI	9h - 12h	Fermées
MARDI	Fermées	Fermées	VENDREDI	Fermées	14h - 18h
MERCREDI	Fermées	14h - 18h	SAMEDI	8h - 12h	14h - 18h

- Ameublement
- Amiante/Fibrociment (uniquement sur inscription à Chanverrie)
- Bois
- Cartons
- Déchets dangereux

- Déchets ultimes
- Déchets verts
- DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)
- Gravats
- Métaux
- Papiers

- Plaques de plâtre
- Plastiques rigides
- Plastiques souples
- Polystyrène
- Réutilisation/réemploi
- Textiles
- Verre

Grille de tarification (R.E.O.M.)

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M.) incitative finance le service de gestion des déchets ménagers du Pays de Mortagne.

Le montant de la R.E.O.M. incitative se base sur la production d'ordures ménagères mais finance l'ensemble du service de gestion des déchets :

- collecte et traitement des ordures ménagères
- collecte sélective
- déchetteries
- compostage.

POUR LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

Les factures sont composées :

- d'une part fixe correspondant à l'abonnement annuel d'accès au service,
- d'une part variable correspondant au nombre de levées des bacs et/ou d'ouvertures de tambours réellement effectuées.

TARIFS

Une grille de tarification a été établie pour chaque mode de collecte.

1 Collecte en porte à porte

Volume du bac individuel	Abonnement annuel d'accès au service	Prix d'une levée	Accès occasionnels aux conteneurs semi-enterrés :	
			Volume du tambour	Prix d'une ouverture de tambour
80 litres	124,68 €	3,28 €	40 litres	3,28 €
140 litres		5,74 €		
240 litres		9,84 €	80 litres	6,56 €

2 Collecte en points de regroupement

Volume du tambour	Abonnement annuel d'accès au service	Prix d'une ouverture de tambour
40 litres	108,68 €	1,54 €
80 litres		3,08 €

QUELQUES CONSEILS POUR QUE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES SE PASSE BIEN !

COLLECTE EN PORTE À PORTE

Les foyers résidant dans les parties agglomérées sont concernés par le mode de collecte en porte à porte et disposent d'un bac muni d'une puce électronique.

Bien positionner son bac :

- Le couvercle doit être fermé - Pas de sac au-dessus ou au pied du bac. Si le couvercle est ouvert (même de quelques centimètres), le bac ne pourra pas être collecté.
- Le logo doit être positionné face à la route.
- La distance entre 2 bacs ou entre un bac et un obstacle doit être au minimum de 30 cm.



Si ces règles ne sont pas respectées, le bac ne sera pas collecté.

COLLECTE EN POINTS DE REGROUPEMENT

Les foyers résidant dans les écarts ou en habitat collectif sont concernés par le mode de collecte par conteneurs de regroupement et disposent d'une carte d'accès aux conteneurs.

Bien utiliser les conteneurs de regroupement :

Des conteneurs de regroupement sont installés à des points stratégiques sur les communes pour recueillir les déchets produits par les foyers. Chaque foyer concerné dispose d'une carte qui lui permet d'ouvrir tous les conteneurs de regroupement du territoire.

Les déplacements, le temps de nettoyage et la gestion des déchets déposés en dehors des bacs ou des conteneurs de regroupement représentent un coût pour la collectivité.
Chacun de ces dépôts sauvages est facturé **150 euros** à l'usager identifié.



UN CHANGEMENT DANS VOTRE FOYER ?



En cas d'emménagement, de déménagement, d'une naissance ou d'un décès, que vous soyez locataire ou propriétaire, vous devez informer le service de gestion des déchets de ce changement de situation.

UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

Vous pouvez contacter le service de gestion des déchets.